

# CovAssur

## DEMANDE DE DEVIS PROFESSIONNEL DE L'AUTO

**Important :** Merci avant de compléter le questionnaire, de vérifier nos **exclusions** :

- Garage non assuré depuis plus de 6 mois.
- Marques de luxe
- Véhicules de collection
- Concessionnaire (nous demander le questionnaire spécifique)
- Garage avec sinistralité importante
- Garage en redressement, plan de sauvegarde ou liquidation judiciaire
- Négociant ou mandataire sans vrai lieu d'exploitation fermé ou protégé
- Partage de locaux avec une autre structure
- Risque résilié compagnie
- Activité de location en création
- Parc d'exploitation ou locaux sans protection vol ou incendie suffisante
- W garage seul, nous y joignons obligatoirement une RC PRO et une RC VEHICULES CONFIES

Covassur

39, Boulevard Carnot 13100 AIX EN PROVENCE

Tél. 04 42 21 00 01 Fax. 04 42 63 15 79

Orias 07 003 802 consultable sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

Société de courtage d'assurances au capital de 10 000 € - RCS Aix en Provence 2001 B 969

Garantie Financière et Assurance de Responsabilité Civile conformes aux Articles L 530-1 et L 530-2 du Code des Assurances

## MULTIRISQUE DES PROFESSIONNELS DE L'AUTOMOBILE

**Informations générales :**

Date d'effet : ..... Date d'échéance : .....

Fractionnement :  A  S  M

**Le souscripteur :**

Titre/ Nom, prénom : .....

Adresse : .....

Code postal / Ville : .....

Si adresse du risque différente : .....

Code postal / Ville : .....

Téléphone : ..... Télécopie : ..... E-mail : .....

FORME JURIDIQUE ..... N° SIREN/ SIRET .....

**ACTIVITÉ (S) EXERCÉE (S)**

Activité principale : .....

Activité secondaire : ..... représentant .....% du chiffre d'affaires total

Autre(s) activité(s) : ..... Agent ? oui  non

Marque(s) automobile(s) représentée(s) : .....

**CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXE**

Selon le mode de gestion retenu, il convient de ventiler le chiffre d'affaires selon les principaux postes des comptes produits du plan comptable des professionnels de l'automobile. En cas de création, retenir le chiffre d'affaires prévisionnel.

En pièces jointes : compte d'exploitation

Exercice	Du ...../...../..... Au ...../...../.....
Comptes produits plan comptable réparations, carrosserie etc.....	.....
services .....	.....
dont : commissions sur ventes véhicules.....	.....
produits d'autres activités.....	.....
Sous total autres comptes	.....
Dont - ventes automobiles en direct.....	.....
- carburants, pièces détachées .....	.....
- boutique (produit station) .....	.....
- .....	.....
Sous total vente marchandises	.....
Chiffre d'affaires total HT	.....

Part de la sous-traitance travaux confiés par le souscripteur à d'autres professionnels de l'automobile .....% du CA

EFFECTIF => Il s'agit du nombre de personne travaillant en permanence dans l'entreprise

atelier : ....commercial : ....administratif ....stagiaires, apprentis, en formation : ....non salariés....

Total effectif à retenir ..... Observations.....

**SURFACE DES LOCAUX PROFESSIONNELS**

Pour la surface développée des locaux professionnels prendre le total des superficies, murs compris, des rez-de-chaussée, étages, combles, greniers, caves, sous-sols, débarras, boxes et parkings couverts.

Surface développée des locaux professionnels .....m2 Si auvent : surface couverte ..... m2

Observations (notamment importance de l'aire d'exploitation, possibilité de parc de véhicules dans une zone non couverte, utilisation de la voie publique...) : .....

.....

.....



## BILAN VOL

Cochez toutes les cases correspondantes à des caractéristiques de protections constatées. Si vous avez sélectionné plusieurs codes considérez que pour retenir le plus bas : le chiffre est prioritaire sur la lettre et A est plus petit que B , etc... (1A<2C<3A)

### PROTECTIONS MÉCANIQUES DES LOCAUX PROFESSIONNELS

#### VITRINES

sans protection		1A
verre feuilleté : 2 éléments verriers (épaisseur mini 10,5 mm)		2C
verre feuilleté : 2 éléments verriers (épaisseur mini 19,5 mm:)		3C
panneaux grillagés fixes ou mobiles		2A
volets pleins en bois ou métalliques		3A
grilles extensibles sans collier de sûreté		2B
grilles extensibles avec collier de sûreté		3B
grilles à enroulement		4A
rideau métallique plein		5A

Indiquez le niveau le plus bas.....

#### PORTES D'ACCÈS (Autres que celles comprises dans la vitrine)

porte avec un système de fermeture ou porte vitrée		1A
porte non vitrée avec au moins deux systèmes de fermetures		2B
porte protégée par la grille extensible		2A
porte anti-panique avec un point de fermeture		2C
porte blindée ou métallique avec minimum 3 points de fermeture		4B
porte protégée par grille à enroulement		4A
porte protégée par rideau métallique plein		5A

Indiquez le niveau le plus bas.....

#### FENÊTRES / PORTE-FENÊTRES/IMPOSTES ET/OU AUTRES OUVERTURES

de dimensions supérieures à 30 x 20 cm et autres que celles comprises dans la protection de la vitrine.

sans protection		1A
volets et persiennes en matières plastiques		2A
volets bois plein ou persiennes métalliques		3A
pavés de verre		4A
barreaux métalliques espacés de 17 cm maximum		4B
barreaux métalliques espacés de 12 cm maximum		5B

Indiquez le niveau le plus bas.....

#### OUVERTURES EN TOITURE

sans protection		1A
Protégé par une grille		4A

Indiquez le niveau le plus bas.....

#### PROTECTION ÉLECTRONIQUE ET SURVEILLANCE DES LOCAUX

Existe t-il une alarme à l'intérieur des locaux ? q oui q non

alarme avec installateur non qualifié et matériel non certifié A2P ou NF /A 2P (avec télésurveillance)		1A
alarme avec installateur <b>non</b> qualifié mais matériel certifié A2P ou		2A
alarme avec installateur qualifié sans certificat de conformité		3A
alarme avec installateur qualifié sans certificat de conformité +		4A
avec certificat de conformité		4B
avec certificat de conformité + télésurveillance		SA

Indiquez le niveau le plus bas.....



## BATIMENT ET CONTENU

### CONTENU hors taxes et hors véhicules

- Matériel et objet professionnel dans les locaux, sur aires d'exploitation.....
- Mobilier personnel .....
- Archives .....
- Marchandises destinées à la réparation ou la vente
- pièces détachées, accessoires automobiles (autoradio, c.b., jantes).....
  - valeur ht du carburant .....
  - autres .....
- Valeur totale du contenu.....

### OCCUPATION DES LOCAUX

propriétaire occupant  - locataire  - locataire exonéré de risques locatifs  - locataire agissant pour le compte du propriétaire de l'immeuble  - locataire Alsace –Moselle -  - copropriétaire

renonciation à recours q oui q non : détail :.....

### BRIS DE GLACE

Longueur de la vitrine : ..... Mètres linéaires

ou en 1er risque pour une valeur de .....euros Si enseignes, valeur.....euros

#### CONFORMITÉ AU STANDARD

> Les non conformités au standard (article 4.1.3 des CG) doivent être déclarées aux conditions particulières.

- Construction : plus de 25 % de matériaux légers ..... q oui q non
- Couverture : plus de 25 % de matériaux légers ..... q oui q non
- Stock de produits inflammables supérieur à 500 litres - ou équivalent litre (hors cuve enterrée) q oui q non  
(liquides : si point éclair < 55° 1 litre- éq. par litre, si point éclair > 55° 1/5 litre- éq. par litre, gaz (propane butane) dépôt en emballage (bouteilles) 4 litres- éq. par kilo)
- Stock de mousse plastique alvéolaire supérieur à 5 m<sup>3</sup> ..... q oui q non
- Si emploi de peinture/solvants avec point d'éclair < à 55°,
- utilisation limitée à un pistolet de plus d'un litre maximum ..... q oui q non
  - en cabine de peinture conforme à la réglementation en vigueur ..... q oui q non
  - autres cas ..... q oui q non
- Présence dans les locaux de véhicules pour le transport de liquides inflammables ..... q oui q non
- Travail mécanique du bois ..... q oui q non
- Fabrication de carrosserie ..... q oui q non
- Façonnage ou transformation de matières plastiques ..... q oui q non
- Risque contigu ou à moins de 10 mètres des locaux pouvant constituer une aggravation incendie q oui q non

#### PREVENTION INCENDIE

Installations électriques conformes aux normes APSAD et vérifiées annuellement par un vérificateur agréé APSAD q oui q non

Installation d'extincteurs mobiles conforme aux normes APSAD et vérifiées annuellement par un vérificateur agréé APSAD q oui q non

Installations électriques conformes aux normes APSAD et vérifiées annuellement par un vérificateur agréé APSAD q oui q non

Y a t'il une interdiction de fumer ? q oui q non

Autres moyens de prévention incendie mis en œuvre (le mode de chauffage n'est pas considéré comme aggravant) :.....

## ANTECEDENTS

### CRÉATION

Date de la création ...../...../.....

Existait-il un garage auparavant à cet emplacement :  oui  non

Si oui le personnel a-t-il été conservé :  oui  non

Ancien métier du souscripteur ou de son représentant .....

Conditions de la création -.....

Antécédents : utiliser le tableau ci-après (indiquer les antécédents personnel du souscripteur si celui-ci n'était pas garagiste). Ne pas omettre de joindre dans ce cas les relevés d'informations.

> Renseignements concernant le ou les contrats d'assurances au cours des 36 derniers mois, fournir un relevé d'informations délivré par la (ou les) précédente(s) compagnie(s) :

	RC CIRCULATION	RC PROFESSIONNELLE	DOMMAGES AUX BIENS
Précédent assureur			
Numéro des contrats			
Date de résiliation			
Motif			

### SINISTRES

Nature	Année d'assurance	Année en cours		N-1	N-2
		Du .....	Au .....	Du .....	Au .....
		Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
RESPONSABILITÉ CIVILE AUTOMOBILE	Corporel responsable				
	Corporel non responsable				
	Matériel responsable				
	Matériel non responsable				
RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE					
DOMMAGES AUX VÉHICULES	Dommages Accidentels				
	Incendie				
	Vols en locaux				
	Vols hors locaux				
	Bris de glace				
DOMMAGES AUX BIENS	Incendie				
	Vol				
	Autres				

OBSERVATIONS SUR LES ANTÉCÉDENTS (notamment pour les sinistres > à 31000 euros et pour les sinistres corporels, moyens prévention mis en place suite à sinistre.....)

Le souscripteur ou son représentant a-t-il fait l'objet depuis 3 ans :

- D'une procédure judiciaire au titre d'une infraction au code de la route  oui  non
- D'un retrait ou d'une suspension de permis de conduire  oui  non

Si oui, préciser le motif et la durée : .....

.....

## GARANTIES DEMANDEES

Rappel : en souscription standard le contrat comporte une garantie de base obligatoire et des garanties en option. Les garanties dommages aux véhicules sont accordées par catégorie de véhicules.  
On distingue d'une part les véhicules de propriété du souscripteur, les véhicules appartenant aux dirigeants désignés au contrat d'autre part les véhicules confiés, les véhicules à la vente (neuf non immatriculés et sous trois volets)

### GARANTIES AUTOMOBILES

Tous véhicules	RC circulation/ RAR	q oui q non	La garantie de base doit comprendre sauf cas justifiés) - RC circulation / RAR> tous véhicules - DOM. ACC., INC, VOL PF véhicules confiés, neufs à la vente, sous trois volets - RC professionnelle / DR
Tous véhicules	BRIS DE GLACES	q oui q non	
Véhicules propriété et dirigeants désignés	DOM. ACC.	q oui q non	
	INCENDIE	q oui q non	
	VOL	q oui q non	
	Remorquage assist.	q oui q non	
Véhicules confiés, neufs non immatriculés 3 volets	Pertes financières	q oui q non	
	DOM. ACC.	q oui q non	
	INCENDIE	q oui q non	
	VOL	q oui q non	
Véhicules neufs non immatriculés	Remorquage assist.	q oui q non	
	Pertes financières	q oui q non	
Tous véhicules	Indemnité de dépréciation	q oui q non	
	Limites garanties dommages accidentels, incendie, vol aux véhicules par sinistre	152 000 q	La limite standard est fonction du chiffre d'affaire total  La franchise maxi par sinistre est fonction de cette limite
		305 000 q	
		460 000 q	
		610 000 q	
1 220 000 q			
Tous véhicules	Sécurité du conducteur	q oui q non	
	ASSISTANCE	q oui q non	
PROTECTION JURIDIQUE.		Non q 1 q2 q 1 – défense pénale, litiges avec assureur 2 - protection juridique complète	

### GARANTIE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

RC Professionnelle / DR      q oui q non

### DOMMAGES AUX BIENS et PERTES FINANCIERES

Les garanties suivantes ne sont accordées qu'aux entreprises dont le contenu est inférieur à 1100 fois l'indice HB, et dont la superficie des locaux n'excède pas 1500 m<sup>2</sup>. Le chiffre d'affaires est inférieur à 2 300 000 euros. La garantie incendie est toujours souscrite, les autres garanties sont optionnelles.

INCENDIE - EXPLOSIONS risques divers et événements climatiques, émeutes, dommages électriques	q oui q non	Contenu : le contenu à garantir est celui indiqué page 5 du présent recueil  soit capital : .....	
VOL ET DÉTÉRIORATIONS	q oui q non	Contenu : Choix possible 10, 25, 50 % <input type="text"/> %	Le contenu à garantir s'exprime en % du capital contenu garanti en incendie
DÉGÂTS DES EAUX	q oui q non	Contenu : Choix possible 10, 25, 50 % <input type="text"/> %	
BRIS DE MACHINES	q oui q non	Garantie : Choix possible 10, 25, 50, 100 % <input type="text"/> %	
BRIS DE GLACES	q oui q non	Extension enseigne en 1 <sup>er</sup> risque soit : ..... €	
PERTE D'EXPLOITATION	q oui q non	Marge Brute : ..... .....	12 mois
PERTE DE LA VALEUR VÉNALE DU FOND	q oui q non		



RISQUES SITUÉS À UNE AUTRE ADRESSE

Adresse : .....  
.....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Observation sur ce site : .....  
.....

Adresse : .....  
.....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Observation sur ce site : .....  
.....

Adresse : .....  
.....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Observation sur ce site : .....  
.....

Date :  
Signature du prospect :

Renseignements OBLIGATOIRES pour obtenir un devis :

- Votre proposant est :
- Un prospect qui vous a contacté
  - Un prospect que vous avez démarché
  - Un client de votre Cabinet

Compagnie d'Assurance actuelle :  
Prime actuelle : €  
Quel est le meilleur tarif obtenu ? € Auprès de quelle compagnie ?  
Montant de franchise maximum accepté par votre proposant :  
Quel est le critère de choix N°1 de votre proposant (prix, franchise, qualité du contrat, etc) :  
Quelle serait la date d'effet du contrat ? / /

A retourner par : mail : [devis@covassur.com](mailto:devis@covassur.com)